







Contrôle des lieux de privation de liberté: aspects juridiques et enjeux pratiques

Université d'été

du 25 août au 29 août 2025

L'édition 2025 de l'Université d'été « Contrôle des lieux de privation de liberté : aspects juridiques et enjeux pratiques » est une formation continue mise en place par l'Université libre de Bruxelles, l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'Université d'Artois.

Son objectif est triple:

- apporter des connaissances théoriques sur le champ de l'incarcération;
- offrir aux visiteurs et contrôleurs des établissements pénitentiaires des outils pratiques et méthodologiques;
- informer sur les modalités de mobilisation du droit en vue de la défense des personnes détenues.

L'Université d'été s'adresse:

- aux membres des mécanismes de contrôle des établissements pénitentiaires;
- aux avocat·e·s;
- aux magistrat·e·s;
- aux membres des institutions étatiques et des organisations non gouvernementales actives en prison;
- aux enseignant·e·s-chercheur·euses;
- aux doctorant·e·s et étudiant·e·s en fin de cycle universitaire intéressé·e·s par le droit de l'incarcération et se destinant à travailler en lien avec le domaine.

Informations pratiques

L'édition 2025 se déroulera du 25 au 29 août¹ (avec possibilité d'hébergement sur place²) à Douai.

En cas d'impossibilité, du fait des conditions sanitaires, la formation se déroulera à distance par visioconférence (50 % des frais d'inscription seront remboursés).

Les enseignements seront dispensés en français. Ils se dérouleront en trois temps :

- lectures et préparations en amont de la semaine de cours;
- semaine de cours;
- travail écrit à valider.

La participation à l'Université d'été donne lieu à remise d'une attestation délivrée par les universités organisatrices (9 ECTS). La formation est validée au titre de la formation continue des avocats.

Les candidat·e·s sont invité·e·s à postuler (CV et lettre de motivation) avant le 1^{er} avril 2025 à l'adresse suivante: crdp@ulb.be.

La réponse leur sera communiquée avant le 30 avril 2025.

Tarifs3

Sans hébergement

- 600 € avocat·e·s, magistrat·e·s, administration pénitentiaire, institutions.
- 400 € ONG, associations, doctorant·e·s, enseignant·e·schercheur·e·s.
- 200 € Étudiant·e·s.

Avec hébergement

- 850 € avocat·e·s, magistrat·e·s, administration pénitentiaire, institutions.
- 650 € ONG, associations, doctorant·e·s, enseignant·e·schercheur·e·s.
- 450 € Étudiant·e·s.

¹Les organisateur·rice·s se réservent le droit d'annuler en cas de manque de participant·e·s.

² En chambre double, lit simple.

³ Des dérogations ou réductions peuvent être accordées sur demande.

PROGRAMME

Lundi 25/8	Mardi 26/8	Mercredi 27/8	Jeudi 28/8	Vendredi 29/8
10h - 12h30	9h - 12h30	9h - 12h30	9h - 12h30	9h - 12h30
PRÉSENTATION ET OUVERTURE	SESSION 2 DROIT INTERNATIONAL & CARTOGRAPHIE DES MNP	SESSION 4 MOBILISER LES DROITS NATIONAUX ⁴	SESSION 6 ÊTRE CONTRÔLÉ TABLE RONDE	SESSION 8 VISITE DE LA MAISON D'ARRÊT DE DOUAI
I. Fouchard D. Scalia	M. Faiez D. Scalia	A. Simon (France) O. Nederlandt (Belgique)	V. Spronck E. Derouaux	
• A. Simon	2.000.0	P. Lessene (République centrafricaine)	• V. Decroix	
14h - 18h	14h - 18h	14h - 18h	14h - 18h	14h - 16h30
SESSION 1 APPROCHES SOCIOLOGIQUE DE LA PRISON	SESSION 3 MOBILISER LES DROITS RÉGIONAUX	SESSION 5 CONTRÔLER LES CONDITIONS DE DÉTENTION	SESSION 7 STRATÉGIES CONTENTIEUSES	SESSION 9 DISCUSSION THÉMATIQUE ET PARTAGES PRATIQUES
• D. Scheer	A. Brejon P. Lessene	I. Fouchard (France) S. Grandfils (Belgique)	Q. MycinskiN. CohenN. FerranL. Grassy	
		19h - 20h30		
		LE CONTRÔLE VU PAR LES DÉTENU-ES		
		Conférence de B. Fischer		

⁴ En fonction du nombre de participant·e·s issus d'autres régions du monde, ce module pourra être réorganisé.

- Avocats français : formation validée au titre de la formation continue.
- Points AVOCATS.BE :

Lundi et vendredi: 5,5 points juridiques. Mardi et jeudi: 7,5 points juridiques.

Mercredi matin: 3,5 points juridiques. Mercredi après-midi: 4 points non juridiques.

Magistrat·e·s, stagiaires judiciaires et membres de l'Ordre judiciaire: formation prise en charge par l'IFJ - hors frais d'hébergement.

L'Institut de formation judiciaire ne prend pas en charge les frais éventuels des personnes qui s'inscrivent mais ne sont pas effectivement présentes. Il est toutefois permis de se faire remplacer par un collègue qui signe la liste de présence mentionnant son nom et sa fonction à côté du nom du collègue remplacé.







Intervenant·e·s (liste non exhaustive):

- Aude Brejon, Chercheuse au CRDH, Docteure en droit public
- Nicolas Cohen, Avocat
- Valérie Decroix, ancienne directrice interrégionale des services pénitentiaires
- Emilie Dérouaux, Juriste à la Direction appui juridique de l'administration pénitentiaire
- Mehdi Faiez, Chargé de production au Pôle Informer de Prison Insider
- Nicolas Ferran, Observatoire international des prisons France
- Bénédicte Fischer, Maîtresse de conférences à l'Université Grenoble Alpes
- Isabelle Fouchard, Chercheuse CNRS, Contrôleure extérieure auprès du CGLPL
- Sarah Grandfils, membre du Conseil central de surveillance des prisons, Belgique
- Lionel Grassy, Fédération internationale des chrétiens pour l'abolition de la torture
- Guillain Patrick Lessene, Directeur exécutif du Centre d'études juridiques africaines
- Quentin Mycinski, Avocat
- Olivia Nederland, Professeure à l'UCLouvain Saint-Louis
- Damien Scalia, Professeur de droit pénitentiaire à l'ULB
- David Scheer, Professeur de criminologie sociologique, UCLouvain
- Anne Simon, Professeure de droit privé à l'Université d'Artois
- Vincent Spronck, Directeur de prison







